

UN PROTOCOLE DE BON VOISINAGE À MALARTIC ? ACQUISITION, COMPENSATION, ACCOMMODEMENT



Ugo Lapointe (B.Sc.H.)

Cofondateur et coporte-parole, Coaliton Québec meilleure mine

Coordonnateur du programme canadien, MiningWatch Canada

Malartic, 21 septembre 2015

PRÉSENTATION D'AUJOURD'HUI

- 1. Intro: Coalition meilleure mine & MiningWatch Canada**
- 2. « Zone tampon » ?**
- 3. « Protocole de bon voisinage » ?**
- 4. Situation à Malartic et prochaines étapes ?**

1. COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE

La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine! a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de 30 organismes, lesquels regroupent plus de 250 000 individus de partout au Québec (citoyens, médecins, groupes environnementaux, syndicats, etc.).

La Coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique.

www.quebecmeilleuremine.org

www.miningwatch.ca

2. « ZONE TAMPON » : DISTANCE DE PROTECTION ENTRE LA MINE ET LES CITOYENS

Objectifs:

- Protéger la santé, sécurité, qualité de vie des populations
- Protéger l'environnement (air, eau, sols, etc.)
- Assurer le respect des normes



**Zone tampon / Zone d'impacts :
Reconnaître impacts + perte de qualité de vie dans cette zone**

2. « ZONE TAMPON » : DES PRÉCÉDENTS RÉGLEMENTAIRES / POLITIQUES ?

Des précédents réglementaires / politiques ?

- 600m : Règlement carrières et sablières du Québec (a.10-11)
- Jusqu'à 1000m : Projet d'orientations gouvernementales du MAMOT-MERN (en discussion)
- 500 à 1500m : projets d'éoliennes Ontario, Europe (INSPQ 2013)



**À défaut de pouvoir avoir une zone tampon intégrale =
Accommoder, compenser ou relocaliser les citoyens affectés**

3. « PROTOCOLE DE BON VOISINAGE »: ACQUISITION, COMPENSATION, ACCOMMODEMENT

Des précédents miniers ?

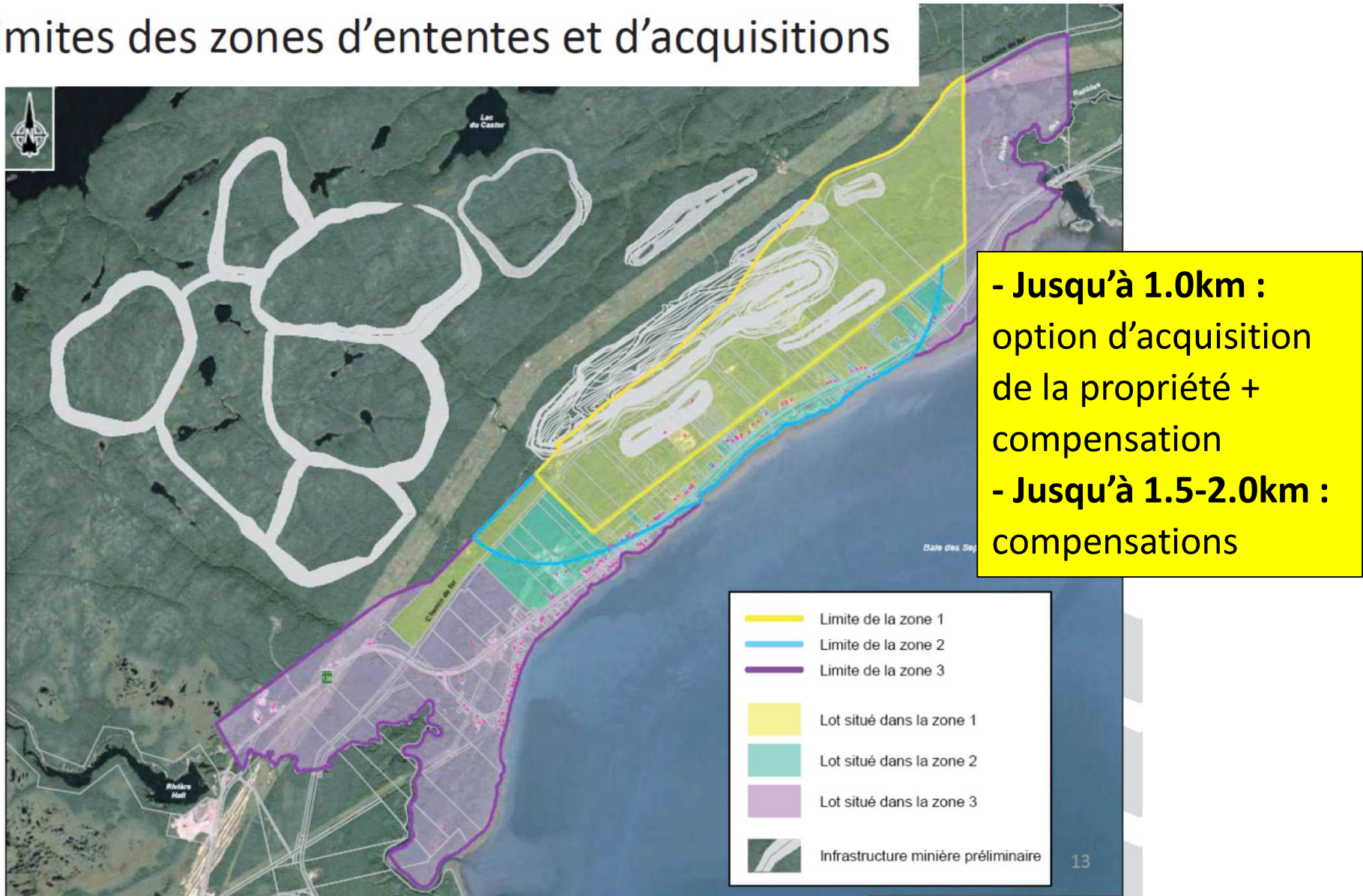
- Mine Niobec au Saguenay
- Mine Arnaud à Sept-Îles
- Mine Royal Nickel à Launay
- Etc.



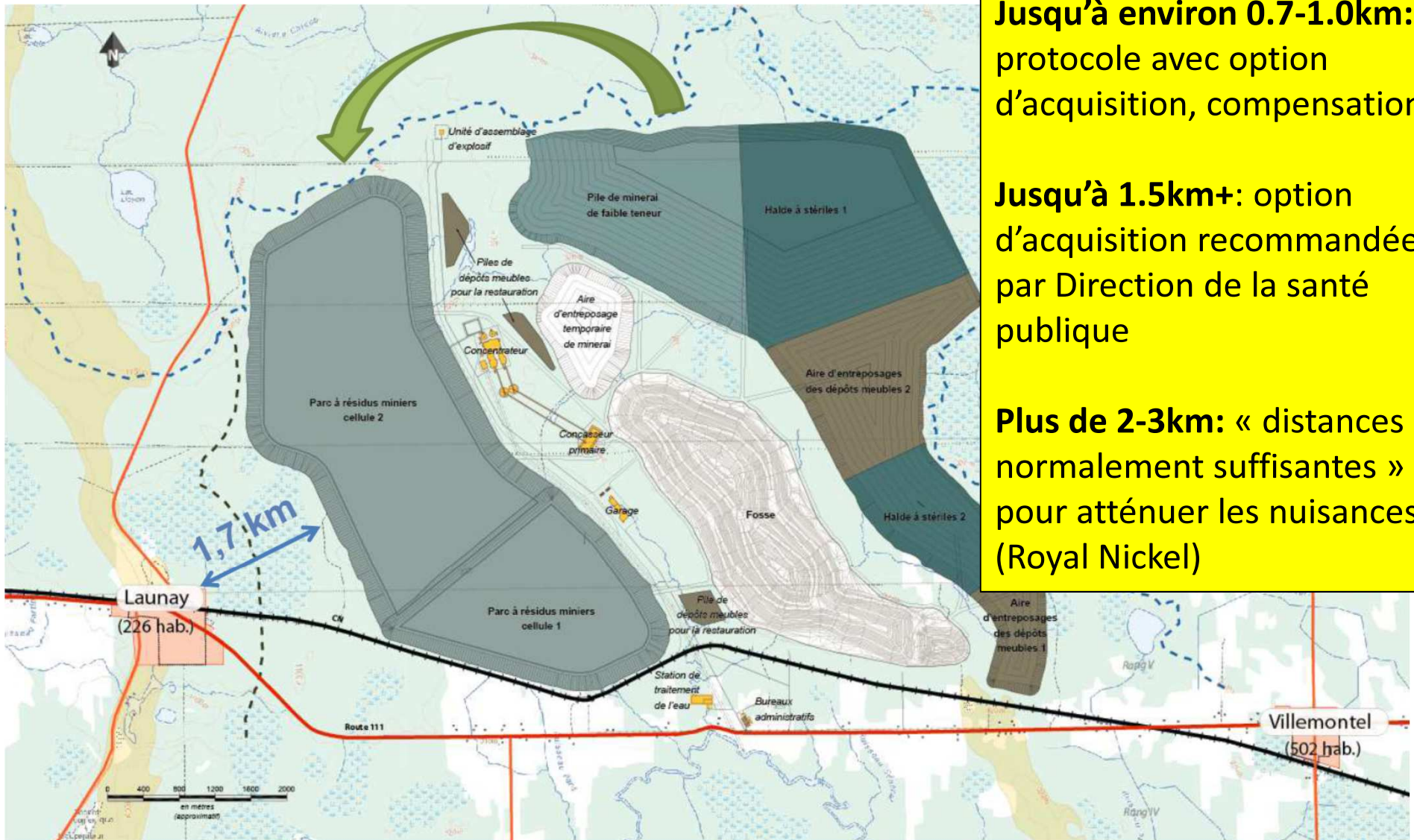
Nécessaire pour Malartic aussi !

3. ZONE TAMPON / IMPACTS : LE CAS DU PROJET MINE ARNAUD À SEPT-ÎLES

Limites des zones d'ententes et d'acquisitions



3. ZONE TAMPON / IMPACTS : LE CAS DU PROJET ROYAL NICKEL À LAUNAY



Jusqu'à environ 0.7-1.0km: protocole avec option d'acquisition, compensation

Jusqu'à 1.5km+: option d'acquisition recommandée par Direction de la santé publique

Plus de 2-3km: « distances normalement suffisantes » pour atténuer les nuisances (Royal Nickel)

4. LE CAS DE CANADIAN MALARTIC ?



4. « PROTOCOLE DE BON VOISINAGE »: ACQUISITION, COMPENSATION, ACCOMMODEMENT

CANADIAN MALARTIC « S'ENGAGE » (LETTRE 21 SEPT. 2015) :

- « Créer rapidement un groupe de travail sur le bon voisinage »
- « Développer un protocole d'entente visant à annuler, atténuer ou en encore compenser les impacts que peuvent générer les impacts de la mine Canadian Malartic »
- « L'acquisition de propriétés est une option qui sera analysée, mais demeurera une alternative de dernier recours »

**Un pas tout-à-fait positif, mais il manque toujours:
« Plan de match » conjoint avec les citoyens + financement**

4. « PROTOCOLE DE BON VOISINAGE »: ACQUISITION, COMPENSATION, ACCOMMODEMENT

PROCHAINES ÉTAPES À MALARTIC ?

- 1. Maintenir la mobilisation !**
- 2. Obtenir un engagement de financement de Canadian Malartic**
pour soutenir la démarche et participation du Comité citoyens
- 3. Établir un « plan de match » conjoint** entre le Comité de citoyens
et la minière
- 4. Structurer le travail du Comité de citoyens zone sud**
- 5. La mobilisation, toujours la mobilisation !**

MERCI !

www.quebecmeilleuremine.org

www.miningwatch.ca